EINVILLE au JARD

54370

Pour consulter le site Internet :

www.einville-au-jard.com

Pour envoyer un mail:

mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr



INFORMATIONS MUNICIPALES N° 8

Convoqué le 09 janvier 2015, le Conseil Municipal s'est réuni le 15 janvier 2015, sous la présidence de M. Marc VILLEMAN, Maire

<u>PRESENTS</u>: MM/Mmes Véronique ADMANT, Sylvie ADANT-VIOLART, Christian BRICOT, Jean-Luc DONATIN, Isabelle GENIN, Colette LANGKUST, Jacques LAVOIL, Bruno LEHMANN, Philippe LEONARD, Cédric MASSON, Brigitte THIRIET, Fabrice YONGBLOUTT.

<u>EXCUSES</u>: Patricia BARBIER (procuration à Colette LANGKUST), Emmanuelle GUERRE (procuration à Jacques LAVOIL).

Isabelle GENIN a été nommée secrétaire de séance.

En raison des événements dramatiques du 7 janvier 2015, le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence.

• Compte-rendu du conseil municipal du 4 décembre 2014

Lecture a été faite du compte-rendu du conseil municipal du 4 décembre 2014 qui n'a fait l'objet d'aucune remarque.

• Décision modificative budget 2014

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de modifier et d'ouvrir les crédits suivants au budget général 2014 :

En raison de coût supplémentaire de charges de personnel dues au remplacement d'un agent technique en maladie, il convient de régularisation les comptes des chapitres « 12 » et « 14 ».

DEPENSES		RECETTES	
Article (chapitre)	montant	Article (chapitre)	montant
6413 (012) : personnel non titulaire	1 500,00	7318 (73): autres impôts	2 500,00
		locaux ou assimilés	
6453 (012) : cotisations aux caisses	300,00		
retraite			
6454 (012) : cotisations ASSEDIC	200,00		
7391178 (014) : autres restit.	500,00		
Total	2 500,00	Total	2500,00

Le Fonds d'amorçage versé par l'état, pour la mise en place des Temps d'Accueil Périscolaire sera à imputer au compte 6574 pour les dépenses et 74718 pour les recettes.

• Placement arrivant à échéance

Un placement de BTN de 300 000 € arrive à échéance le 5 février 2015. A l'unanimité, il sera reconduit pour une durée de 6 mois.

• Organisation scolaire

En partenariat avec la Communauté de Communes, de la Préfecture, de l'Education Nationale, les élus du territoire réfléchissent à une réorganisation des écoles du territoire.

Des modifications pourraient intervenir dès la prochaine rentrée de septembre. Les 6 communes du RPI doivent faire connaître leur avis sur le fait d'accueillir les élèves d'autres communes hors RPI au sein de l'école René Schweitzer.

Après présentation par le maire du projet de cette nouvelle organisation, 3 élus s'abstiennent quant à la proposition d'accueillir une centaine d'élèves dès septembre.

Einville étant le bourg central, les élus du territoire réfléchissent à la construction d'une nouvelle école qui pourrait accueillir l'ensemble des élèves appartenant à la Communauté de Communes du Sânon. 2 élus s'abstiennent et un élu est contre ce projet.

Pour la gestion de cette nouvelle organisation, il conviendrait de créer un Syndicat Intercommunal Scolaire (1 abstention).

• Fourniture gaz naturel

La suppression légale des tarifs réglementés de vente de gaz va entraîner la caducité du contrat de fourniture de gaz en cours. Avant l'échéance au 31 décembre 2015, un nouveau contrat en offre de marché avec un nouveau fournisseur devra être choisi et signé.

Après analyse de 3 propositions d'offre, le conseil municipal valide le fournisseur TOTAL, pour un coût annuel de 14 328.60 € (1 abstention).

Balayage voirie

La société Loisy TP a été retenue par la commission « vie communale » de la Communauté de Communes du Sânon pour le balayage de la voirie. L'ensemble du conseil municipal accepte l'engagement pour un an, renouvelable deux fois, pour trois passages par an.

• Achat matériel Maison de Retraite

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'achat d'un lit et d'un matelas à la Maison de Retraite, pour un montant de 1 191.80 € TTC.

• Demande de subvention Judo Club

Le Judo Club sollicite la municipalité pour l'achat de coupes et médailles pour un montant de 366.70 € TTC, à l'occasion du challenge Jean Admant. Le conseil accepte à l'unanimité.

• Modification de l'intercommunalité

Dans le cadre de la réforme territoriale visant à supprimer les communautés de communes inférieures à 20000 habitants, le conseil municipal doit réfléchir à son intégration au sein d'une communauté de communes voisine.

Pour permettre de sauvegarder une homogénéité géographique et sous réserve de modification du décret, le conseil municipal, après en avoir délibéré souhaite la fusion avec la communauté de communes du Lunévillois (1 contre).

• D.E.T.R. (subvention)

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) aux travaux du parvis de l'église.

• Demandes de subvention

Le conseil municipal autorise le maire à signer des demandes de subvention pour les travaux :

- Le Fond d'amendes de Police : mise aux normes de la Grande Rue
- L'accessibilité « handicapé » : Grande Rue et Eglise
- La Carrache Lunévilloise : création des frayères Canal du Moulin

• Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Le fonds d'amorçage (subvention Etat accordée en fonction du nombre d'élèves inscrits à l'école) de 5010 € a été versé à la mairie, pour le démarrage des TAP ;

Ce fonds d'amorçage sera reversé à Familles Rurales dès que le budget du premier trimestre de fonctionnement sera communiqué.

• Informations diverses

- Suite au recensement de la population, l'INSEE nous fait savoir que nous sommes, au 1^{er} janvier 2015, 1258 habitants.

- Le centre hospitalier de Lunéville nous informe de l'ouverture, au 1^{er} janvier 2015, d'un service d'hospitalisation à domicile du Lunévillois (HADALU). Il propose une prise en charge globale du patient à son domicile en assurant des soins médicaux et paramédicaux. L'équipe hospitalière et les professionnels libéraux assurent la permanence et la continuité des soins, 24h/24, 7 jours/7. Pour tout renseignement, appeler le 03 83 76 14 13 ou www.ch-luneville.fr
- Un compte-rendu du Syndicat des Eaux d'Einville-au-Jard a été présenté au conseil.
- Les comptes-rendus de la Communauté de Communes du Sânon ont été commentés par son viceprésident.
- Une réunion du Conseil des Sages est prévue Samedi 31 janvier 2015 à 10h00 en mairie. Toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées à participer à cet échange.
- Rappel : l'écobuage sur la commune est interdit. Merci de déposer vos déchets verts à la déchèterie.

Une consultation des Lorrains relative au transport ferroviaire aura lieu le <u>1er février 2015</u>. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00 (merci de vous munir de votre carte d'identité).

L'équipe municipale vous présente ses meilleurs vœux.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 5 février 2015 à 20 heures.